

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : dany-martel-csspi-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/03fd089369e6411620b82450>

Date d'obtention : 2025-04-28 15:18:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut toujours respecter la chronologie des étapes à effectuer. Toujours commencer par rencontrer l'auteur(e) de la plainte en premier. Ensuite, rencontrer les témoins s'il y a lieu et la victime (si ce n'est pas elle la plaignante). Ensuite, il faut déterminer si c'est un acte impulsif ou malveillant. Si c'est un acte impulsif, continuer le protocole avec les gens impliqués (toujours individuellement), saisir les cellulaires (selon les modalités du protocole) et contacter les policiers. Si c'est un acte malveillant, rencontrer l'instigateur(s) sans compléter la grille, confisquer l'appareil électronique impliqué et aviser le service de police le plus rapidement possible.

Évidemment, il faut informer les parents des jeunes impliqués et signaler à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

C'est en appliquant adéquatement le protocole que les intervenants ont été chercher des informations importantes qui n'étaient pas connues au départ. La découverte de nouveaux éléments durant le processus peut soulever d'autres préoccupations et ainsi changer l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

À mon avis, la première étape est "assez cruciale". On doit s'assurer que les personnes se sentent en confiance et qu'il ne se sentent pas jugées. Cependant à l'étape 4, quand vient le temps de rencontrer l'instigateur, il peut devenir difficile dans certaines situations de protéger l'identité des informateurs.